



VP

## DECISION N° 205

« Commande Public » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / MME ROUSSELOT FRANCOIS  
CHRISTELLE  
ANIMATION « ATELIER MOTRICITE -BABY GYM POUR LE CLSH  
DU 17 AU 28 AVRIL 2023

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de Mme ROUSSELOT FRANCOIS Christelle d'organiser des ateliers « motricité, baby-gym » durant les vacances d'avril 2023.

Le Maire,

### DECIDE

- de signer une convention avec le Mme ROUSSELOT FRANCOIS Christelle domiciliée 421 rue Venezu 54670 MALLELOY.
- Ces ateliers sont prévus du mercredi 19 au vendredi 28 avril 2023. Suivant le planning joint en annexe.
- Le coût de ces interventions est de 30 euros TTC par heure soit un total de 240.00 euros TTC matériels et frais de déplacements inclus.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 6042.

Pompey, le 14 avril 2023

Le Maire,

  
Laurent TROGR LIC



Publié, notifié le 14/04/2023  
Transmis à la Préfecture le 14/04/2023